



POLITIQUE SANTE SECURITE ENVIRONNEMENT 2018

La **S**écurité, la **S**anté au travail et l'**E**nvironnement a toujours fait partie de nos préoccupations essentielles.

C'est pourquoi, depuis 2009 nous sommes certifiés selon le référentiel **MASE** pour garantir une croissance saine et pérenne de notre entreprise.

Nous sommes donc responsables de l'amélioration continue de notre système de Management de la Sécurité et Santé au Travail en respectant les exigences environnementales.

Dans ce but, nous nous engageons à :

- Identifier, prévenir et réduire les risques d'accidents ainsi que les impacts sur la Sécurité, la Santé et l'Environnement lors des différentes phases de travail au travers du document unique, des audits SSE, des analyses d'accident et des remontées de situations dangereuses.
- Déclencher des actions adaptées et donner les moyens nécessaires pour tendre vers le zéro accident, préserver la santé du personnel et protéger efficacement l'environnement.
- Nous informer régulièrement de l'évolution de la réglementation, l'appliquer et vérifier le respect de son application.
- Limiter le recours au personnel intérimaire dans les limites de nos capacités d'accueil.
- Informer les entreprises utilisatrices de tout recours à la sous-traitance, en favorisant des sous-traitants ayant un système de management de la sécurité équivalent à celui d'ACTI.
- Développer un programme de formation adapté pour le personnel et n'utiliser que du personnel habilité.
- Impliquer l'ensemble du personnel en communiquant et en commentant la politique SSE, les chiffres, les objectifs et les résultats SSE lors de causeries. Vérifier que tous les acteurs de notre système parviennent à s'approprier la « culture SSE ».
- Informer tout le personnel ; permanent, intérimaire et sous-traitant, de leur droit d'alerte et de leur droit de retrait en cas de risque grave et imminent non maîtrisé.
- Lutter de manière active contre la consommation d'alcool, de cigarettes, de drogues et plus généralement de tout facteur d'altération de la vigilance à l'atelier comme sur les chantiers extérieurs.
- Faire appliquer les règles élémentaires de la sécurité routière, aussi bien lors des déplacements extérieurs que sur les chantiers.
- Baser notre système de management SSE sur le principe de l'amélioration continue en évaluant son efficacité, sa pertinence et sa conformité par rapport au référentiel MASE. Ceci de façon régulière, lors des revues de direction dont découleront de nouveaux objectifs :

Pour 2018, notre nouvelle campagne sensibilisera sur les thèmes « travaux en hauteur avec le risque de chute, circulation et EPI/EPC ».

Le 23 février 2018

La Direction.

Marc NOURY

ENR / 02 / V09